

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton d'Attignat
Commune de MONTRACOL

EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

Séance du 22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés
15	15	0	15

DATE DE LA CONVOCATION

Le 15 avril 2026

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Aurélie CAVALLERO, Sophie GAUTHERET, Bénédicte JOURDIN, Annie CHARTREZ, Patricia CHAMBARD, Lisa MORAND

MM. David LAFONT, Martial CHEVALIER, Christophe SUBTIL, Loïck YONNET, Dylan BUELLET, Sébastien FAVIER, Lionel GUILLOT, Julien MOISSONNIER

Absents excusés :

A été élu secrétaire : Lisa MORAND

Objet : DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL DES POMPIERS

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article R.1424-33-1 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment son article R.723-75 ;

Monsieur le Maire rappelle que :

- Le Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires est composé d'un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du service local d'incendie et de secours
- Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires doivent comprendre un représentant de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal. Un suppléant est désigné pour chaque représentant dans les mêmes conditions que son titulaire
- Les représentants de la commune sont désignés, dans la limite du nombre de représentants des sapeurs-pompiers volontaires, par le conseil municipal parmi les membres n'ayant pas, par ailleurs, la qualité de sapeur-pompier volontaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme membre du comité consultatif des pompiers:

- Mr LAFONT David
- Mme JOURDIN Bénédicte
- Mr FAVIER Sébastien
- Mr BUELLET Dylan

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire
David LAFONT